



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/2008/15  
15 août 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Seizième session  
Genève, 10-12 (matin) décembre 2008  
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

**MISE À JOUR DE LA DEUXIÈME ÉDITION RÉVISÉE DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE  
DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)**

Dangers pour l'environnement

Classification et étiquetage des produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone :  
amendements de conséquence à l'annexe 3 du SGH

Note du secrétariat

À la demande du Sous-Comité (ST/SG/AC.10/C.4/30, paragraphe 35), le secrétariat reproduit ci-après la proposition d'amendement à l'annexe 3 du SGH (suivant l'adoption du chapitre 4.2 « Dangers pour la couche d'ozone »), transmise initialement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en tant que document d'information UN/SCEGHS/15/INF.33 et qui a été provisoirement adopté par le Sous-Comité à sa quinzième session.

**Proposition d'amendement à l'annexe 3 du SGH**Section 1

À la fin du tableau A3.1.3 (page 320 de la version française), ajouter une nouvelle rubrique comme suit :

Code (1)	Mentions de danger pour les dangers pour l'environnement (2)	Classe de danger (Chapitre du SGH) (3)	Catégorie de danger (4)
H420	<b>Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère</b>	Dangers pour la couche d'ozone (chapitre 4.2)	1

Section 2

A la fin du tableau A3.2.5 (page 347 de la version française), ajouter une nouvelle rubrique comme suit :

Code (1)	Conseils de prudence concernant l'élimination (2)	Classe de danger (3)	Catégorie de danger (4)	Conditions relatives à l'utilisation (5)
P502	<b>Se reporter au fabricant pour des informations concernant la récupération/le recyclage</b>	Dangers pour la couche d'ozone (chapitre 4.2)	1	

Section 3

A3.3.5.1 A la fin de la section 3 ajouter le tableau suivant :

**DANGERS POUR LA COUCHE D'OZONE**  
(Chapitre 4.2)

Symbole Point d'exclamation
--------------------------------

Catégorie de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
1	Attention	H420 Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
			P502 <b>Se reporter au fabricant pour les informations concernant la récupération/le recyclage</b>

*Note du secrétariat : Le Sous-Comité est invité à considérer le remplacement du mot « fabricant » par « fabricant/fournisseur » au P502, conformément aux références utilisées actuellement dans le SGH (voir par exemple 1.4.10.5.2 (e), A3.2.3.3, A3.2.3.4 et « conditions relatives à l'utilisation » aux tableaux A3.2.2, A3.2.3 et A3.2.4).*

-----